

## A propos de la mort de M. Bhutto

À la suite de la mort de M. Zulfikar Ali Bhutto, le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a fait la déclaration suivante:

"J'apprends avec tristesse...la décision des autorités pakistanaises d'exécuter la sentence de mort prononcée contre l'ancien premier ministre, M. Zulfikar Ali Bhutto.

"Dans deux résolutions unanimes, le 21 mars 1978 et le 8 février 1979, la Chambre des communes du Canada a exhorté les autorités pakistanaises à faire preuve de clémence. Ces demandes, tout comme ma lettre du 7 février dernier au président Zia-ul-Haq, sont malheureusement demeurées sans effet.

"Nous ne pouvons ramener M. Bhutto à la vie. Nous ne pouvons que déplorer son exécution et exprimer la tristesse et la consternation de tous les Canadiens devant l'absence de clémence des autorités pakistanaises."

## Acquisition de livres rares par la bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale a acheté récemment une collection importante de vieux livres canadiens qui appartenaient à un bibliophile de Montréal, M. Lawrence Lande.

La collection compte 1 200 livres qu'il est à peu près impossible de se procurer de nos jours. Ce sont des documents historiques traitant de sujets très variés tels que: les voyages d'autrefois, la traite des fourrures et les pêches, l'immigration, l'agriculture, l'économie, l'histoire sociopolitique.

Certains comptent parmi les premiers ouvrages publiés au Canada et constitueront un ajout précieux au fonds canadien de la Bibliothèque. Parmi les titres rares, il faut citer *L'Histoire du Canada* (1636) de Sagard, *Les Relations des Jésuites* (huit numéros qui remontent au XVIIe siècle), *America* (1671) d'Ogilby, *L'Histoire notable de la Floride* (1586) et plusieurs anciennes éditions originales des voyages des capitaines Cook et Vancouver.

Cette collection de livres est le complément de la collection de manuscrits canadiens que les Archives publiques du Canada ont récemment achetée à M. Lande.

## Remise de seize décorations pour actes de bravoure

Une croix de la Vaillance, huit Étoiles du Courage et sept Médailles de la Bravoure ont été conférées ce mois-ci.

La Croix de la Vaillance, la plus importante des décorations, a été décernée à M. Gaston Langelier, directeur adjoint de la sécurité au pénitencier Laval de Montréal (établissement à sécurité maximale). Le 11 juillet 1978, M. Langelier, aidé de MM. Guy Fournier et Marc Andrew Drouin (qui ont reçu l'Étoile du Courage) se sont portés à l'aide de collègues tombés entre les mains de cinq prisonniers armés. Des détenus tirèrent sur les trois hommes pendant la mêlée. M. Fournier perdit la vie, MM. Langelier et Fournier furent blessés.

Six autres Étoiles du Courage seront également conférées à: MM. Joseph Helfrick et Edward Leier de Sedley (Nouvelle-Écosse), à titre posthume; au sergent Denis Lush et au caporal suppléant John Archer de Saanich (Colombie-Britannique); à Mme Dawn Kathleen May de Calgary (Alberta) et à Mme Sandra Joan MacDonald de North Sydney (Nouvelle-Écosse), à titre posthume.

MM. Helfrick et Edward Leier, témoins d'un vol à main armée dans leur église, le 17 octobre 1976, ont été tués alors qu'ils donnaient la chasse aux voleurs.

Le sergent Denis Lush et le caporal suppléant John Archer sauvèrent la vie d'une femme âgée lorsque sa maison fut ravagée par les flammes le 9 avril 1978.

## Le vol et la fraude

Le ministre de la Justice, M. Marc Lalonde, a déposé au Parlement, le 16 mars dernier, un rapport de la Commission de réforme du droit du Canada, sur le droit du vol et de la fraude. Les recommandations que contient le rapport constituent un effort de simplification et de rationalisation. Le nouveau texte modifie la forme du droit actuel sans en changer le fond.

Selon les recommandations, quatorze articles concis remplaceraient la trentaine de longs articles du Code actuel. Tout le droit du vol et de la fraude tiendrait dans six infractions d'acquisition malhonnête: le vol simple, l'emprunt, le vol qualifié, le chantage, la fraude, la grivèlerie.

Mme Dawn Kathleen May, le 8 mai 1978, a sauvé la vie d'une enfant de deux ans, prisonnière des flammes qui ravaageaient sa maison.

Mme Sandra Joan MacDonald s'est noyée le 20 juillet 1978 en se portant au secours d'une fillette de dix ans qui était tombée dans un lac.

Les sept récipiendaires de la Médaille de la Bravoure sont: Mme Rita Gagnon de Montréal, Québec; le lieutenant Marcel Mailloux de Brossard, Québec. (C'est la deuxième fois que la Médaille de la Bravoure est conférée au lieutenant Mailloux) et le caporal Georges Rouleau de Beauharnois (Québec); Mlle Gail Lois Bunn d'Edmonton (Alberta); MM. David James White et Gordon Douglas Stevenson de Winnipeg (Manitoba); et Mlle Valentine Campbell d'Ottawa (Ontario).

Mme Gagnon a subi de nombreuses blessures en protégeant trois enfants qui allaient être renversés par une voiture. Le lieutenant Mailloux et le caporal Rouleau, de la police du Conseil des ports nationaux, ont secouru un épileptique qui se trouvait sur l'une des arches du pont Jacques-Cartier de Montréal. Mlle Bunn et M. David White, sortis indemnes d'un accident d'avion, sont retournés dans l'appareil qui risquait d'exploser afin de secourir une fillette bloquée sur son siège. M. Stevenson a été blessé en essayant d'arrêter un voleur. Mlle Campbell parvint, malgré les flammes et les risques d'explosion, à sortir deux passagers de leur voiture en feu.

La Commission propose aussi un changement dans le cas des époux qui, selon le code actuel, ne peuvent se voler l'un l'autre, sauf en certaines circonstances. À cet égard, le rapport dit "qu'il ne convient pas de faire de distinctions spéciales entre les relations matrimoniales et d'autres relations d'intimité et qu'il serait préférable de régler ces situations en utilisant le principe général d'honnêteté".

La nouvelle infraction "d'emprunt malhonnête", que recommande le rapport, viendrait en aide aux tribunaux qui doivent trancher les cas de "soustraction" qui ne sont pas à proprement parler des vols.

Il s'agit du douzième rapport préparé par la Commission de réforme du droit du Canada.